

PUBLICATIONS DU CHATEFP

1914-1918 Mains-d'œuvre en guerre, sous la direction de Laure Machu, Isabelle Lespinet-Moret et Vincent Viet, La documentation Française, 2018

Cahier n°22, décembre 2018 : De la politique de la main-d'œuvre à la politique de l'emploi : cent ans de placement. Colloque du 20 octobre 2017

OUVRAGES SIGNALÉS.

Laurent Joly, L'État contre les Juifs. Vichy, les Nazis et la persécution antisémite, Grasset, 2018

Sur Vichy et la Shoah, on pensait tout savoir. Ce livre démontre qu'il reste encore beaucoup à découvrir. Répondant à une série de questions clés, Laurent Joly renouvelle profondément l'histoire de la persécution des juifs sous l'Occupation et balaie bien des idées reçues. Pourquoi, dès l'été 1940, le régime du maréchal Pétain a-t-il impulsé une politique antisémite ? Pourquoi a-t-il accepté de contribuer aux déportations massives décidées par les nazis en 1942 et d'assumer pleinement ces opérations, à Paris comme en zone libre ? Dans quelle mesure l'administration a-t-elle collaboré à la politique génocidaire ? S'appuyant sur de nombreuses sources inédites, restituant les marges de manœuvre des fonctionnaires - du dirigeant étatique jusqu'au simple gardien de la paix -, Laurent Joly écrit une histoire incarnée, au plus près des exécutés, des victimes et des témoins. Le lecteur apprendra ainsi que le statut d'octobre 1940 n'est pas une simple transposition de la tradition antisémite française : Vichy

DOCUMENTS : REGARD SUR LE PASSÉ

Les promesses de l'An nouveau
Ouest-Éclair (édition de Rennes), n°7091 du 1^{er} janvier 1919

L'année qui vient de finir nous a donné la victoire. Celle qui commence doit nous assurer la paix et, avec la paix, les moyens de nous remettre d'aplomb, après quatre années et demie d'un ébranlement dont les fondations de notre édifice national tremblent encore.

L'œuvre des soldats s'achève. Elle dépasse en abnégation et en héroïsme tout ce que l'Histoire nous offre de plus beau. Pendant cinquante-et-un mois, les meilleurs d'entre nous se sont sacrifiés tous les jours, à chaque heure, à chaque minute. Pendant cinquante-et-un mois, le sang de France le plus pur, le plus précieux, n'a pas cessé de couler sur le champ de bataille immense où se jouait, dans un drame sans précédent, l'avenir de l'humanité.

Ah ! ce sang de notre jeunesse française, ce noble sang si vif et, si généreux, quels espoirs nous avons placés en lui. Bien avant que ne sonnât le tocsin de 1914, nous annoncions qu'il régénérerait le pays. Était-ce un pressentiment ? Peut-être pourtant nous ne songions alors qu'aux luttes pacifiques des idées et des doctrines, à la restauration intellectuelle et morale de la patrie, et non pas aux atroces mêlées de cette guerre. Nous ne savions pas encore que, pour nous rénover, il nous faudrait cette semence : le sang des martyrs !

Pendant cinquante et un mois, notre terre s'en est imprégnée. Sans arrêt, tous les jours et toutes les nuits, il s'est répandu sur elle, les vivants prenant la place des morts et s'offrant sans murmure ni regret pour continuer leur tâche et réaliser, en tombant à leur tour, le rêve magnifique auquel ils s'étaient donnés. Il n'y a pas de mots pour exprimer la vénération et la sainte tendresse qu'un dévouement comme celui-là, si absolu, si ardent, si prolongé, doit inspirer à des cœurs bien faits. Quand la victoire est venue, quand l'ennemi défait a rompu le combat, nous avons tressailli d'une allégresse profonde. Mais aussi, sachant de quel prix notre délivrance était payée, nous avons eu peur de notre joie. Et nous nous sommes dit, ceux d'entre nous du moins qu'un bas égoïsme n'aveugle pas sur le sens moral de cette épopée terrible, que nous n'aurions pas trop de tous les jours qui nous restent à vivre pour payer notre dette envers ceux qui nous ont sauvés.

Il y a une grande parole de M. CLEMENCEAU dont nous ne méditerons jamais assez l'impressionnante vérité. « Ils ont des droits sur nous », a-t-il dit, un jour, de nos combattants. Oui, ils ont des droits sur nous, et d'abord celui de n'être point oubliés, délaissés, livrés aux hasards et aux angoisses d'une existence misérable. La vie du soldat qui s'est battu pour nous affranchir ou, s'il est tombé, celle de sa femme, de

cherche surtout à suivre le modèle nazi. Sur le Vel' d'Hiv, il découvrira une histoire jamais racontée : l'opération du point de vue policier. Enfin, il réalisera que l'idée selon laquelle la persécution des juifs a été occultée par la justice de l'épuration mérite d'être fortement nuancée. Au bout du compte, Laurent Joly montre que si la toute-puissance de l'État a été mobilisée contre les juifs, les logiques internes à chaque administration, les objectifs contradictoires, les pesanteurs et finalement les résistances ont contribué à ce que les juifs de France, tous frappés de plein fouet par la persécution, échappent dans leur majorité à la mort. Une synthèse puissante, dans la lignée des travaux de Robert Paxton et Serge Klarsfeld.

Sous la direction de Jean-Paul Jean, Préface de Robert Badinter, Juger sous Vichy, Juger Vichy, La documentation Française, 2018

Juger sous Vichy, puis juger à la Libération. Servir l'État français et le maréchal Pétain, auquel ils ont prêté serment de fidélité, puis juger dans la France libérée et présider les juridictions de l'Épuration. En quelques années, les mêmes magistrats ont eu à affronter des situations pour le moins complexes, sinon contradictoires, sur lesquelles tout regard rétrospectif doit être remis dans son contexte historique. Les repères chronologiques sont essentiels car les attitudes des juges, comme celles de la plupart des Français à l'égard du régime de Vichy, vont évoluer entre 1940 et 1944. Cet ouvrage restitue les chronologies et les spécificités liées à l'exercice des professions des différents acteurs du monde du droit - magistrats, avocats, universitaires, haute fonction publique - ainsi qu'à leur participation aux juridictions d'exception et aux commissions administratives.

Il regroupe une sélection d'articles publiés sous l'égide de l'Association française pour l'histoire de la justice depuis près de vingt ans, enrichie des travaux de recherche les plus récents

ses enfants, de ses vieux parents, c'est quelque chose de saint et de sacré à quoi la France doit honneur et protection. Mais quand nous aurons assuré ce droit personnel de nos défenseurs, tout ne sera pas dit. Ils ont sur nous, en effet, un droit plus général et qui se confond avec celui de la Patrie elle-même. Artisans de la victoire, ils ont le droit d'exiger que celle-ci ne soit pas l'éphémère rayon d'une éclaircie entre deux orages, mais une réalité substantielle et durable qui donne tout son fruit. Ce qu'ils veulent, ce pour quoi, pendant quatre années et demie, ils ont souffert et ils sont morts, c'est une paix solide, une paix réparatrice, assurée de l'avenir, prospère et féconde. Et c'est aussi une France rajeunie, dont les énergies réveillées ne retomberont plus en sommeil, une France forte de sa gloire et de son prestige militaire, forte même de l'intelligence politique de ses hommes d'État et de l'activité civique de tous ses enfants.

L'année dont nous saluons aujourd'hui l'aurore, va fixer notre destin. Elle sera l'année de la paix. De quelle paix ? Bonne ou mauvaise ? établie pour une longue série de générations par de robustes cerveaux, clairvoyants et réalistes, ou fondée sur cette illusion redoutable dont nous avons déjà si souvent et si cruellement souffert, et qui consiste à s'imaginer qu'il suffit de « dire le droit » pour courber aussitôt devant lui l'esprit de violence et d'iniquité... ? Les plénipotentiaires des gouvernements victorieux vont se trouver en présence d'un monde en fusion ? Que retireront-ils de cette fournaise ? comment équilibreront-ils les forces anciennes et nouvelles qui s'y débattent ? Ils sont comptables du sang versé. Ce sang ne sera le ferment d'une humanité meilleure que dans la mesure où ils auront à la fois assez de sagacité pour discerner la valeur et les chances d'avenir des aspirations encore confuses auxquelles la guerre a donné l'essor, et assez de mémoire pour profiter des expériences d'un passé dont j'aime à penser qu'ils ont médité la leçon. Souhaitons-leur d'être égaux à la tâche si haute et si grave qu'ils ont assumée. Et puis, souhaitons-nous à nous-mêmes, une fois cette tâche accomplie, d'en multiplier le bienfait en remplissant intelligemment la nôtre.

Car dès le lendemain de la paix, et peut-être même avant qu'elle ne soit signée, ce devoir civique auquel j'ai fait allusion plus haut, nous occupera pour ainsi dire sans répit. C'est tout notre organisme intérieur qu'il va falloir réadapter au développement de la vie nationale. Au cours de cette année 1919, la France va renouveler tous ses corps élus ; en janvier 1920, c'est le chef de l'État lui-même qu'il s'agira de désigner. Voilà donc une longue et profonde agitation politique en perspective. On peut regretter, à certains égards, que la reprise des affaires et l'œuvre essentielle de notre réorganisation économique se compliquent ainsi de l'inévitable tumulte des compétitions électorales. Il faut bien cependant en passer par là. Et puisque cette nécessité s'impose, il faut la faire tourner au bien du pays. Comment ? Nous le dirons bientôt. Mais dès à présent, n'hésitons pas à déclarer qu'après la rude et sanglante épreuve d'où nous venons de sortir, les luttes médiocres et souvent misérables des jours anciens seraient indignes d'une France victorieuse.

sur les Années sombres et la Libération.

Jean –Marc Berlière, Policiers des temps noirs. France 1939-1945, Perrin, 2018

La « police » qui est au centre de ce travail est à comprendre au sens le plus large, soit les polices proprement dites - françaises, allemandes, officielles et officieuses, en uniforme ou en civil, de zone libre ou occupée -, mais aussi les organes d'une chaîne répressive que l'occupation allemande, les nazis et le caractère autoritaire de Vichy ont multipliée et à laquelle participent des catégories innombrables : douaniers, gardiens de camp et de prison, agents de la police économique... Enfin, comment oublier toutes ces « officines », ces « milices », ces « services », généralement officieux, travaillant au service des Allemands, des partis ou groupuscules collaborationnistes et responsables de tant de drames dans la Résistance ? Histoire, organisation, missions, effectifs, armements, répartition géographique, mais aussi concurrences, tout est ici remarquablement décrit et analysé. Néanmoins ce livre a l'ambition d'être aussi un outil de réflexion, de synthèse, n'évitant pas les questionnements gênants le plus souvent soigneusement contournés, les contradictions, les hypothèses iconoclastes ou politiquement incorrectes parce qu'elles dépassent le manichéisme attaché à cette période, au sujet d'acteurs qui ne sont réductibles à aucune opposition simpliste. Jean-Marc Berlière offre ainsi une somme exceptionnelle, appelée à faire date, sur toutes les forces de police durant la Collaboration.

Michelle Zancarini-Fournel, Une histoire nationale est-elle encore possible ? Presses universitaires de Bordeaux, 2018

Alors que dans les universités du monde entier se développe l'histoire globale, la campagne présidentielle française de 2017 a remis en scène la

Il faut voir plus haut et plus large. Il faut aborder résolument les grands problèmes, donner à notre démocratie les institutions qu'elle n'a pas encore et que jamais elle n'aura, si sa constitution actuelle n'est pas réformée, si son gouvernement n'est pas renforcé, si ses assemblées politiques, qui devraient représenter toutes les forces intellectuelles, morales, économiques et professionnelles de la Patrie, continuent d'être l'exclusive représentation d'un parti et d'une clientèle dont la solidarité d'intérêts et d'appétits aboutira toujours, quoi qu'on fasse, à une République de camarades.

Une bonne paix entourée de fortes garanties politiques et militaires, une paix de justice et de réparations, une paix positive et, si j'ose ainsi parler, sonnante et trébuchante après cela, de bonnes élections, sincères, loyales, auxquelles s'intéresseront toutes les élites du pays et non plus seulement une caste de politiciens, des élections intelligentes et rénovatrices, où les soldats de la grande guerre pourront reconnaître la noble France qu'ils ont défendue, voilà ce que doit nous donner l'année nouvelle.

J'ai confiance qu'elle nous le donnera et qu'ainsi elle sera vraiment ce que nous la voulons fille de la victoire.

Emmanuel DESGREES DU LOU

**Notre redressement financier la tâche de 1929
Le Petit Parisien, n°18942 du 8 janvier 1929**

Les bornes de la taxation sont atteintes ; on ne peut attendre un accroissement de recettes que du développement de la richesse publique, ce qui comporte un allègement de certaines charges fiscales.

Comment l'année s'annonce-t-elle au point de vue financier ? L'année 1926 avait été celle de l'arrêt sur la pente effroyable qui entraînait le franc à l'abîme. Le redressement s'était poursuivi en 1927. La réforme monétaire est venue en 1928. Il reste à définir la tâche de 1929.

Un très ancien principe dit que les choses se conservent par les moyens qui ont servi à les créer. Si l'on part de là, il n'est pas douteux que l'équilibre du budget est à surveiller avec le plus grand soin puisque l'équilibre budgétaire a été la première condition de finances saines et d'une monnaie stable. Le retour au déficit compromettrait tôt - ou tard les résultats obtenus, car il ramènerait à l'inflation par des voies lentes et surnoises.

Pour l'exercice 1929, le budget, voté à temps et sans qu'on soit retombé dans la pernicieuse habitude des douzièmes provisoires, est équilibré. Il est vrai qu'il ne l'est que de justesse. Sur le papier, il accuse un excédent de 64 millions, ce qui est bien peu par rapport à un ensemble de dépenses de plus de 45 milliards. Supposons un particulier qui, ne pouvant pas établir à moins de 45 000 francs sa dépense annuelle n'aurait pour l'imprévu qu'une marge de 64 francs. Il ne faudrait pas qu'il vint à se casser une jambe !

Il n'y a plus place pour de nouveaux impôts. Or, dans la vie d'un État, il y a toujours de l'imprévu, qui se traduit par des

discussion sur « le roman national » et sur les origines de la France. Parallèlement à la controverse sur quelle Histoire enseigner aux enfants, le débat s'est désormais noué autour des questions identitaires : rejet de la mondialisation et déclarations contre l'islam qui ciblent en fait les populations migrantes considérées comme irréductiblement étrangères. En prenant appui sur les recherches menées, dans différents champs de l'Histoire, sur les groupes et les personnes exclus du « roman national », en plaçant la focale sur une « histoire d'en bas », on pourrait sans doute faire émerger un « récit commun » qui tienne compte de la spécificité des expériences françaises tout en les situant dans des temporalités et à des échelles mondiales. C'est cette hypothèse que ce livre entend défendre.

Clément Carbonnier, Nathalie Morel, Le retour des domestiques, Éditions du Seuil et la République des Idées, novembre 2018

Depuis plusieurs décennies, la France soutient activement les emplois de service à la personne. Aujourd'hui, le secteur compte 1,2 million de salariés, représentant plus de 5% des effectifs totaux. Malgré ce succès apparent, cette stratégie n'est ni efficace ni juste. Elle crée un faible nombre d'emplois en comparaison de leur coût public. Précaires et mal rémunérés, ces emplois « bas de gamme » contribuent à la polarisation de notre société, ainsi qu'à l'augmentation des inégalités ethniques et de genre. En outre, l'État subventionne des services de confort pour les plus aisés, au détriment des services publics ouverts à tous. C'est ainsi qu'on en revient à une société de domestiques, comme au XIXe siècle, avec de « nouveaux pauvres » au service de « nouveaux riches ». Heureusement, plusieurs pistes existent pour sortir de ce contre-modèle

Luc Sigalo Santos, L'administration des vocations. Enquête sur le traitement public du chômage

crédits supplémentaires. Il est donc sûr que la petite marge de 64 millions sera très rapidement épuisée.

Heureusement, les recettes ont été évaluées avec prudence, comme elles l'avaient déjà été en 1928 grâce à quoi il est apparu l'année dernière un excédent de 3 milliards environ qui a été le bienvenu, car il a été absorbé pour les cinq sixièmes par les crédits supplémentaires à mesure qu'il se formait.

A moins de gros accidents, il semble donc qu'il n'y ait rien à craindre pour l'équilibre budgétaire de 1929. Arriverait-il quelque chose de fâcheux, que le Trésor, avec les disponibilités qu'il possède, serait en état de parer au plus pressé. Mais les années suivantes ? Douze mois passent vite et ce n'est pas pour une certaine période, c'est d'une manière permanente que le déficit doit être exclu.

Or quand on la regarde en face, voici comment notre situation financière se présente. D'une part, il est reconnu et avéré que nous avons atteint les limites extrêmes de la taxation. On ne voit plus sur qui ni sur quoi de nouveaux impôts pourraient être mis. Les contribuables supportent la charge. Ils la supportent vaillamment, mais leur demander un effort de plus serait insensé. On ne peut plus attendre un accroissement des recettes que du développement naturel de la richesse publique.

D'autre part, et l'on doit avoir aussi le courage de l'avouer, les circonstances étant ce qu'elles sont, il y a bien peu de chances pour que les dépenses diminuent. Il en a beaucoup plus pour qu'elles s'accroissent. Nous étions l'an dernier à 42 milliards (pour le budget ordinaire seul, s'entend). Nous sommes cette année à 45 milliards. Il serait téméraire de penser que cette progression s'arrêtera.

Nous venons de dire qu'on ne pouvait plus attendre un accroissement des recettes que du développement naturel de la richesse publique. Or on s'accorde généralement à reconnaître que ce développement est gêné, entravé, sinon même paralysé par la masse formidable de nos impôts.

Les critiques de cet excès fiscal pleuvent de tous les côtés et on ne les réfute pas ou on les réfute difficilement. La taxe sur la première mutation, les taxes sur les valeurs mobilières pour ne pas parler de quelques autres, sont dénoncées tous les jours comme nuisibles aux affaires. Il y a plus : il arrive ce qui ne manque jamais d'arriver lorsque la fiscalité devient abusive. On s'efforce d'y échapper. Il en était déjà ainsi sous l'ancien régime où c'était à qui se ferait affranchir de la taille, des vingtièmes et de la capitation. Et M. Joseph CAILLAUX, père de l'impôt sur le revenu, a signalé la propension du Parlement à en exempter des catégories entières et faire, très exactement, des privilégiés.

Tout cela est le signe que les bornes de la taxation sont atteintes. Le contribuable français est certainement le plus imposé du monde entier, ce qui ne nous met pas en bonne posture pour soutenir la concurrence étrangère.

Pour 1929 on prévoit dégrèvements et réformes C'est pourquoi de vagues promesses de dégrèvement sont dans l'air. On a même annoncé que l'année serait celle des réformes. Mais nous avons vu aussi combien était juste

artistique en France, Dalloz, 2018

Le fonctionnement standardisé de l'administration bureaucratique semble a priori incompatible avec les logiques de la vocation et de la singularité qui prévalent dans les mondes de l'art. Partant de cette problématique inspirée de Max Weber, Luc Sigalo Santos prend ici pour objet la rencontre de ces deux univers. Il montre que le traitement public du chômage dans le domaine artistique incarne de façon idéale-typique les tensions pouvant exister, dans tous secteurs, entre une politique publique spécialisée, adaptée en pratique à des usagers particuliers, et ses principes universels, s'appliquant en théorie à toutes et à tous. L'administration des vocations apparaît dès lors comme un observatoire grandeur nature des mécanismes de différenciation sectorielle de l'action publique. L'ouvrage doit également être lu comme une enquête sur la face cachée du travail de création. Depuis les guichets de l'État social, Luc Sigalo Santos éclaire d'un jour nouveau la vie d'artiste. Il montre que l'imbrication des périodes d'emploi, de chômage et de RSA qui la caractérise se traduit par des incitations plus ou moins contraignantes à apprendre à se vendre, à se diversifier, et parfois à se reconvertir. Ces usagers précaires mais diplômés sont toutefois loin d'être passifs : par un jeu de miroir constant, ils évaluent en retour l'expertise sectorielle des « inséreurs » de Pôle emploi, des services sociaux et des organismes de formation, quitte à les mettre en défaut. La fragilité de l'action publique étudiée répond alors à la précarité professionnelle et existentielle des artistes.

A lire dans les Revues

Droit social n°12-Décembre 2018

Dossier : Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

l'équilibre budgétaire, condition de tout le reste.

A la haute altitude de 45 milliards, sans compter la caisse d'amortissement et les budgets locaux, nous marchons sur un sentier étroit où il y a autant de danger à glisser du côté des augmentations de dépenses que du côté des diminutions de recettes. C'est un peu de l'alpinisme, image par laquelle on se rend compte du danger de tout faux pas.

La retraite des vieux Le Temps, n°28265 du 1er février 1939

La Chambre a inscrit à son ordre du jour, avant même la réforme électorale, la question de « la retraite des vieux ». Nous contesterons d'autant moins la nécessité de réviser et de compléter sur ce point la législation des assurances sociales que nous l'avons nous-mêmes soulignée depuis longtemps. Mais on nous accordera qu'une réforme de cette importance doit être étudiée sérieusement, et que d'autre part notre situation économique et financière nous interdit les prodigalités et nous oblige à mesurer avec le plus grand soin les charges à imposer à la nation.

De nombreux projets ont vu le jour depuis quelques années. Le gouvernement, à son tour, au mois de juin dernier, a déposé à la Chambre un projet qui n'était pas sans défauts, mais qui pouvait servir de base de discussion. La commission d'assurance et de prévoyance sociales l'a démolie et lui a substitué un texte qui rappelle celui ou plutôt ceux que son rapporteur, M. FIÉ, avait rédigés auparavant. Bien mieux, ce nouveau projet est encore plus ambitieux et plus onéreux que les précédents. La commission admire-t-elle l'œuvre du ministre DALADIER au point de croire qu'en quelques mois le pays est devenu capable d'ajouter à son fardeau une surcharge fiscale et sociale de l'ordre de plusieurs milliards ? Elle propose de créer une vaste assistance publique, dont bénéficieraient tous les Français âgés d'au moins soixante ans, ainsi que les infirmes et incurables dès qu'ils ne seraient plus soumis à l'obligation scolaire. Pour avoir droit à la retraite, leurs ressources personnelles ne devraient pas dépasser 5,800 francs par an, et 8,600 francs dans le cas d'un ménage. De plus, on ne ferait pas entrer en ligne de compte « la valeur locative de l'habitat du bénéficiaire et celle du terrain cultivé sans autre main-d'œuvre que celle du bénéficiaire et de son conjoint ou de ses enfants mineurs », ni les rentes des assurances sociales et diverses autres rentes, ni les pensions alimentaires.

Passons sur les injustices que contiennent ces dispositions, par exemple sur celle qui consiste à ne pas faire entrer en ligne de compte les retraites des assurés sociaux et à compter celles des fonctionnaires. Nous sommes loin des deux millions de retraités qui étaient prévus dans les projets antérieurs. M. FIÉ lui-même évalue les bénéficiaires à 3.515.000. Il est impossible d'arriver à des estimations exactes. Mais celles de M. FIÉ paraissent être encore inférieures à la réalité. C'est ainsi qu'il compte 750,000 personnes de plus de 60 ans payant l'impôt général sur le revenu. Or, en l'absence de statistiques précises, si l'on admet qu'il y a parmi les contribuables la même proportion de vieillards que dans l'ensemble de la population, on n'arrive qu'à 474,000. D'autre part, il faudrait

Merci de nous faire part de vos suggestions. Vous pouvez également nous transmettre des documents.

Contacts :

Cheikh Lo

tél : 01 44 38 35 39 – courriel :

cheikh.lo@travail.gouv.fr

Directrice de la publication :

Agnès Jeannet

Pour en savoir plus :

[http://travail-](http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi)

[emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi](http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi)

Paco intranet :

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx>

Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

39-43, quai André Citroën

75739 Paris cedex 15

tél : 01 44 38 35 48

comite.histoire@travail.gouv.fr

s'attendre à voir se multiplier le nombre des postulants. Qui donc ne prétendrait pas à la retraite nationale ? Sur les 5.600.000 Français âgés de plus de 60 ans, il n'est pas exagéré de penser qu'environ 4 millions seraient admis à toucher les retraites. Si l'on conteste ces diverses évaluations, qu'on prenne au moins de temps de les corriger ! Il faut que nous sachions où l'on nous mène.

Avec une telle masse de retraités, les dépenses seraient naturellement très élevées. Le taux de la retraite varierait, suivant les catégories de bénéficiaires, de 2.900 à 4.300 francs. Il serait trop long d'indiquer par quels calculs on évalue la dépense totale, calculs qui contiennent forcément une large part d'arbitraire. D'après M. FIÉ elle serait d'environ 6 milliards, ce qui est déjà considérable. Mais d'après les études du ministère des finances elle atteindrait 11 milliards au moins, chiffre qui n'a rien de surprenant puisque le taux minimum de la retraite est de 2.900 francs et qu'il y aurait 4 millions de bénéficiaires. Comment faire face à cette énorme dépense ?

La commission d'assurance et de prévoyance sociales, qui ne table que sur 6 milliards de dépenses, a trouvé des recettes correspondantes. Une partie d'entre elles ne représenterait pas une charge nouvelle. C'est ainsi que 920 millions proviendraient de diverses économies budgétaires, et notamment de la suppression de l'assistance actuelle aux vieillards, infirmes et incurables. D'autre part on obtiendrait 1.350 millions en prenant la moitié de la cotisation affectée actuellement au risque vieillesse. Ce prélèvement représenterait une surcharge pour l'avenir, dans la mesure où il aggraverait le déficit des assurances sociales. Mais passons sur ce problème, qui mériterait un examen approfondi. Ce qui est certain, c'est que les cotisations aux assurances sociales seraient augmentées d'un montant égal à 2 % des salaires ; c'est que les employeurs devraient payer 6 % sur les salaires non assujettis aux assurances sociales ; c'est que les travailleurs indépendants devraient payer 360 francs par an ; c'est que l'État devrait verser à la Caisse de garantie 460 millions par an au lieu de 140 ; c'est qu'une surtaxe de 1% et progressive serait ajoutée à l'impôt sur le revenu. Bref environ quatre nouveaux milliards, d'impôts viendraient accabler les Français. Et si, comme il est probable, la dépense réelle atteignait 11 milliards, au lieu de 6, il faudrait en inventer encore 5 autres, soit 9 au total.

Qu'on ne vienne pas dire que pour une part il ne s'agit pas d'impôts nouveaux, mais seulement de cotisations d'assurance sociale. L'incidence de ces prétendues cotisations sur les entreprises et sur les salaires serait la même que celle d'un impôt. D'autre part leur produit ne serait pas affecté à une assurance au profit des payants. Ce sont bel et bien des impôts. Et alors la question qui se pose c'est de savoir si le pays est aujourd'hui capable de payer neuf ou dix milliards, ou même, dans l'hypothèse la plus favorable, quatre milliards d'impôts nouveaux. Poser la question, c'est y répondre. Il est vraiment étonnant que les mêmes qui protestent le plus fort contre la «superfiscalité» du gouvernement DALADIER et en particulier contre la contribution de 2% qui crient le plus haut que l'économie française est hors d'état de supporter cette charge, il est étonnant que les mêmes proposent de frapper les salaires d'une nouvelle contribution de 2 %, sans parler d'autres impôts. Ils devraient être les premiers à demander que l'on recherche, pour la question de la retraite des vieux, une solution mieux adaptée aux forces de la nation.